

Assurance-chômage—Loi

risque d'entraîner d'importants licenciements. Ils ont déjà commencé.

Quel est le rôle de l'assurance-chômage dans les localités concernées? Tout d'abord, les travailleurs des conserveries vont faire face à des conditions beaucoup plus strictes et à une réduction des prestations d'admissibilité. Cependant, les pêcheurs indépendants seront traités de la même façon. Ils ne sont pas touchés. Il y a donc deux classes de chômeurs: les travailleurs des conserveries et les pêcheurs indépendants.

M. Reid: Quel est le changement?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Au fil des ans, nombreux sont ceux qui se sont opposés à ce que l'on verse des prestations aux pêcheurs qui travaillent à leur compte et aux travailleurs indépendants en général. A quoi peut-on s'attendre de la part du gouvernement? A ce que les autres travailleurs indépendants comme les petits entrepreneurs, les camionneurs et les agriculteurs ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage? Non.

M. Reid: Les retirerez-vous aux pêcheurs?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Nous ne nous attendons à rien de moins de votre part.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il-vous-plaît. Il reste encore 25 minutes et la pleine lune brille au firmament. Profitons-en. Le député de Cape Breton Highlands—Canso.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): En terminant je voudrais parler des travailleurs âgés. Les changements proposés permettront aux travailleurs de plus de 65 ans de cotiser à l'assurance-chômage et de retirer des prestations. Plusieurs députés d'en face ont parlé de cette disposition comme si c'était un effet de la bonté du gouvernement. Je voudrais leur faire remarquer qu'il s'agit plutôt de la réponse tardive du gouvernement au rapport qu'a déposé le Comité parlementaire sur les droits à l'égalité, rapport intitulé *Égalité pour tous*. Dans son rapport, le Comité recommandait de modifier cette partie du régime d'assurance-chômage afin de respecter la Charte des droits. Il a donc fallu quatre ans au gouvernement pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'assurance-chômage pour les travailleurs âgés en général. Comme vous le savez, la main-d'oeuvre au Canada vieillit. De plus, notre pays devra faire face en même temps à des adaptations importantes qui auront de sérieuses répercussions et qui entraîneront la mise en disponibilité d'un bon nombre de nos travailleurs âgés. Nous savons tous que les travailleurs âgés qui se retrouvent en chômage vivent une période de transition plus difficile que les travailleurs plus jeunes.

Les chiffres de la ministre là-dessus le confirmeront, j'en suis sûr. Mais la protection accordée par l'assurance-chômage à quelqu'un qui a été mis à pied à 45 ou 55 ans est la même que pour une personne qui n'a travaillé que 20 semaines. Celui qui a travaillé pendant 20 ans et qui se fait mettre à pied ne reçoit pas une plus grande protection qu'une autre qui n'aurait travaillé que 20 semaines. Je vous le demande, est-ce juste?

Je propose que nous penchions sur cet aspect du programme, car je crois que ce serait un début dans l'élaboration d'un ensemble de changements plus large et plus respectueux de la personne. Nous pourrions alors présenter un texte législatif qui serait pris au sérieux. Mais la ministre nous a proposé un projet de loi qui nous présente le pire à tous points de vue: une importante réduction dans la protection offerte par l'assurance-chômage pour tous et aucune amélioration dans la structure du programme. Ces changements ne découlent d'aucune réflexion sur le rôle que le programme d'assurance-chômage devrait jouer parmi tous les programmes sociaux du Canada. Ce ne sont en fait que des propositions boiteuses, dont le seul but est de faire épargner de l'argent au gouvernement.

Si la ministre refuse de retirer ce projet de loi maintenant, je lui recommande alors de le laisser mourir de sa belle mort au cours de l'été. Entre-temps, elle devrait se remettre à l'oeuvre avec ses hauts fonctionnaires. Si elle ne peut arriver à présenter un ensemble de changements qui correspondront aux véritables besoins des travailleurs canadiens des années 1990, elle devrait suivre l'exemple de son prédécesseur et ne pas toucher à un régime qui est déjà bien.

Des voix: Bravo!

• (0040)

M. Al Horning (Okanagan—Centre): Monsieur le Président, je sais que nos vis-à-vis veulent, comme nous de ce côté-ci de la Chambre, donner à notre pays un solide fondement économique et humain qui lui permettra de traverser avec confiance les années 1990 et les suivantes.